

CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

Le titulaire du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de 6 ans.

Il participe, avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents.

Il établit avec les enfants et les parents, une relation de confiance, nécessaire à l'accueil et à l'accompagnement de qualité.

Il répond aux besoins fondamentaux de l'enfant.

Par ses activités, il accompagne le développement du jeune enfant (accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages, prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne).

L'accompagnement de l'enfant se fait en accueil collectif ou individuel.

QUALITÉS REQUISES

Patience	Sérieux	Habilité manuelle
Sens de l'observation	Responsabilité	Goût pour le travail en équipe

COMPÉTENCES ACQUISES AU TERME DE LA FORMATION

Dans une finalité éducative le titulaire du C.A.P. Accompagnant éducatif petite enfance conduit :

- des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage ;
- des activités de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective ;
- des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté.

Outre ces activités communes aux trois contextes d'exercice professionnel, le titulaire peut conduire des activités spécifiques :

- en école maternelle : des activités d'aide pédagogique et des activités d'entretien des espaces de vie ;
- en établissement d'accueil pour jeunes enfants et en accueil collectif pour mineurs : la participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique ;
- à son domicile ou celui des parents, en maison d'assistants maternels : la relation de travail avec le parent employeur, l'entretien du logement et l'élaboration des repas.

Ces activités sont conduites avec une marge d'autonomie définie par ou avec l'employeur.

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du C.A.P. Accompagnant éducatif petite enfance peut exercer son activité professionnelle : en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants ; en école maternelle ;

- en accueil collectif de mineurs (ACM) ;
- à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ;
- en maison d'assistants maternels (MAM) ;
- au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne).

POURSUITE D'ÉTUDES

- * Vie Active,
- * Diplôme d'Etat d'aide-soignant,
- * Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture.

Durée de la formation : 1 an

- **Niveau terminal d'études :** CAP
- **Nature du diplôme :** National - Niveau 3
- **Code diplôme :** 500-33205 • **Code RNCP :** 28048
- **Formation par apprentissage**
- **Coût de la formation :** gratuit pour l'apprenti-financement OPCO ou CNFPT de l'employeur
- **Nombre d'heures de la formation :** 416

CONDITIONS D'ADMISSION ET PRÉREQUIS

Le futur apprenti doit avoir obtenu son baccalauréat

Téléchargement d'un dossier de candidature sur notre site internet

Entretien de motivation avec le jeune, son représentant légal en cas de minorité et la référente Cap AEPE en apprentissage.

PUBLIC CONCERNÉ PAR L'APPRENTISSAGE

Les jeunes âgés de 16 jusqu'à 29 ans révolus.

Sans limite d'âge dans les cas suivants :

- la préparation d'un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu
- les travailleurs handicapés
- les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise, sportifs de haut niveau

L'accès est également possible dès l'âge de 15 ans révolus à la condition d'avoir achevé le 1er cycle de l'enseignement secondaire. La notion de l'âge du postulant à l'apprentissage s'apprécie à la date de conclusion du contrat d'apprentissage. Nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les formateurs se basent sur de nombreuses méthodes pédagogiques : diaporama, QCM, vidéo, supports professionnels, presse spécialisée afin de diffuser les contenus de la formation.

- Ateliers Métiers : interventions de professionnels
- Participation aux Forums Emploi
- Conseils de classe une fois par semestre avec bulletins envoyés aux entreprises et à l'apprenant
- Remise de diplômes au cours d'une soirée

RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI (EN BRUT)

	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1^{ère} Année	27%	43%	53%	100%
2^{ème} Année	39%	51%	61%	100%
	du SMIC	du SMIC	du SMIC	du SMIC

Rémunération brute mensuelle d'un apprenti pour un temps plein. Plus d'information sur le contrat d'apprentissage et sur le montant du salaire :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R16148>

Métiers accessibles :

Ecole maternelle ou accueil collectif de mineurs :

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant
Assistant éducatif petite enfance ; Adjoint/agent d'animation

Etablissements ou services d'accueil collectif des enfants de - de six ans :

Auxiliaire petite enfance ; Agent social
Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant
Assistant éducatif petite enfance

Domicile :

Garde d'enfant à domicile , Assistant maternel
Employé à domicile , Employé familial auprès d'enfant

INDICATEURS

Tous les indicateurs de performance sont à votre disposition en ligne (effectifs, résultats aux examens des deux dernières sessions, taux de rupture, insertion professionnelle...) : www.donbosconice.eu

AMÉNAGEMENT DE LA FORMATION

Notre Unité de formation pour apprentis est accessible à tout un chacun et au public en situation de handicap.

Nous proposons un accompagnement collectif et personnalisé selon les situations en partenariat avec des organismes spécialisés.

Les personnes en situation de handicap peuvent directement prendre contact avec

la référente handicap afin d'envisager des aménagements de la formation. Contact : ulisfauvettes06@gmail.com Vous pouvez également contacter le CFA : referent-handicap@donbosconice.eu

Les personnes ayant une RQTH peuvent également bénéficier d'un aménagement aux principes de la durée de leur contrat d'apprentissage, voire de la quotité hebdomadaire du temps de formation pratique comme théorique. Elles peuvent passer leurs examens selon d'autres modalités que les examens ponctuels ou par contrôle en cours de formation : la forme progressive, c'est-à-dire en étalant la passation des épreuves sur plusieurs sessions. En effet, ils ont la possibilité de valider un/ou des blocs de compétences.

RESTAURATION

Les apprentis ont accès à la restauration de l'établissement (en moyenne 7€ le repas en 2023-2024). En tant qu'apprenti vous bénéficiez d'une aide de 3€ par repas prise en charge par l'OPCO de votre employeur.

HÉBERGEMENT

Pas de possibilité d'hébergement.

ACCÈS

Bus : Ligne 1- 2- A—arrêt Médiathèque

Train : Gare de Cannes: 2,1 km

Parking 2 roues sécurisé réservé aux usagers de l'établissement.



**LYCÉE
LES FAUVETTES**

Contact : Amina Fakri Covlet – 04 93 47 55 06
ufa.fauvettes@gmail.com

PROGRAMME DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Langue vivante étrangère

Culture générale et expression

ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

Bloc 1 Accompagner le développement du jeune enfant

Bloc 2 Exercer son activité en accueil collectif

Bloc 3 Exercer son activité en accueil individuel

MODALITÉS D'ALTERNANCE

En formation 1 jour par semaine les mercredis (8h)

En entreprise 4 jours par semaine (27 h)

Les contenus détaillés sont accessibles en consultant le référentiel de formation : https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/CAP_EPC/Annexes_CAP%20EPC191029.pdf

MOYENS MIS À DISPOSITION

Outils et moyens techniques

- 1 salle informatique
- 1 vidéoprojecteur dans chaque salle de cours
- 1 centre de documentation et d'informations ouvert tous les jours
- Abonnement de l'établissement aux principaux magazines et journaux (Argus assurance, La Tribune de l'assurance, Alternatives Eco, LSA, Capital, Management...)

Equipes pédagogique et administrative

- Formateurs et formatrices expert.es titulaires au minimum d'un bac+2/+4 et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine
- Responsable formation
- Référentes handicap et mobilité
- Equipe administrative.

ÉVALUATION ET CERTIFICATION

Evaluation en cours de formation

Dans chaque discipline, l'apprenti est évalué tout au long de sa formation.

L'ensemble de ses résultats est enregistré sur notre plateforme Ecole Directe.

Tous les semestres, l'ensemble des formateurs se réunit en conseil pour faire le bilan de la période et pour communiquer des recommandations à l'apprenti.

ÉPREUVES FINALES :

Pour les épreuves du CAP, l'apprenti sera convoqué au cours de l'année pour subir les différentes épreuves qui se déroulent uniquement en CCF.

ÉPREUVE	MODE	DUREE
UP1 Accompagner le développement du jeune enfant	CCF - oral Pratique	25 min En entreprise
UP2 Exercer son activité en accueil collectif	CCF – écrit Pratique	1h En entreprise
UP3 Exercer son activité en accueil individuel	CCF – oral	25 min (+1h30 préparation)
UP4 Prévention Santé Environnement (SST inclus)	CCF – écrit	1h
UP5 – Chef d'œuvre	CCF – oral	Au long de l'année
PRAP – En centre de formation	Evaluation pratique	10 min
Coloration handicap – En centre de formation	Justificatifs (tampons et signatures)	Présence aux journées de coloration